



S.N.E.C.E.A
SYNDICAT NATIONAL des EMPLOYES et CADRES
des ENTREPRISES D'ASSURANCES



Dakar, le 20 février 2024

A Monsieur Le président de L'Association des Sociétés
D'Assurances du Sénégal, Pyrotechnique V.D.N

Dakar - Sénégal

Objet : PREAVIS DE GREVE

Par ce courrier, nous vous informons de la volonté commune des salariés du secteur des assurances de cesser le travail dans le cadre d'un appel à mobilisation à l'initiative du Syndicat National des Employés et Cadres des Sociétés d'assurance (SNECEA) conformément aux Articles L 274 et suivants du Code du Travail.

Nous vous adressons ce préavis qui prendra effet dès sa réception par le patronat.

Le délai de préavis étant d'un mois, nous vous informons que le mouvement de protestation débutera dès son expiration.

La notification de conflit collectif adressée depuis le 23 novembre au directeur du dialogue social est restée sans effet, nous en déduisons que le patronat n'a aucunement l'intention de signer le projet de la nouvelle convention.

Par cette action, nous souhaitons protester contre l'attitude dilatoire du patronat.

Le Secrétaire Générale Adjoint
Mme WANE

Ampliation :

Direction générale du Travail et de la Sécurité Sociale

Direction des Relations de Travail et des Organisations Professionnelles

RUE CERF-VOLANT – KEUR MADIA DIOP - TEL : 00221 77 572 99 80